

Essais nucléaires. Un vétéran du Clemenceau fait appel

4 août 2011

Président de l'Association nationale des vétérans victimes des essais nucléaires (Anven), le Brestois Pierre Marhic a annoncé, hier, sa décision de faire appel du jugement du tribunal des pensions militaires et invalidités (TPMI) qui, le 16 juin dernier, l'a débouté de sa requête d'indemnisations. Pierre Marhic souffre aujourd'hui d'un lymphome qu'il attribue à une irradiation lors d'une campagne du Clemenceau, dont il est un vétéran. Dans ses attendus, le juge avait considéré, d'une part, que l'expertise médicale réalisée ne prouve pas le lien entre le lymphome et l'exposition aux rayons et, d'autre part, que le lymphome ne fait pas partie des maladies radio-induites, comme définies par la loi Morin de 2010, puis son décret d'application. Décision qui vient à l'encontre d'une précédente, rendue à Toulon en 2002, et qui admettait le lymphome comme lié aux radiations. Après un mois et demi de réflexion, Pierre Marhic a donc choisi de faire appel du jugement du TPMI. Il estime que son dossier «n'a pas été correctement traité. Des éléments importants ont été ignorés ou oubliés par cette juridiction d'exception qui applique un code des pensions militaires d'invalidité archaïque et obsolète». Ne pas faire appel, affirme Pierre Marhic, «serait approuver une procédure qui place d'emblée, le militaire en situation de faiblesse (charge de la preuve). Au-delà de mon cas personnel, c'est toute la procédure qui est à revoir, avec l'appui du Médiateur de la République (...)».

Tags : Justice Pierre Marhic Essais nucléaires Clemenceau